



**DECLARATION DUGOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU  
BURUNDI RELATIVE AUX ELECTIONS DES CONSEIS COMMUNAUX  
ET DES DEPUTES TENUES LE 29 JUIN 2015.**

---

1. Le Gouvernement du Burundi, se basant sur les rapports provisoires de l'Administration territoriale et des représentants de la Police nationale et de la Force de Défense nationale, voudrait porter à la connaissance de l'opinion nationale et internationale qu'il apprécie très positivement les conditions dans lesquelles les élections des Conseils communaux et des Députés du 29 juin 2015 se sont déroulées sur l'ensemble du territoire national.
2. La paix, le calme et la sécurité ont en effet caractérisé le déroulement de ce double scrutin que certains détracteurs de la démocratie burundaise avaient depuis plusieurs mois déjà qualifié de « scrutin non crédible ». La participation aux élections du 29 juin 2015 a été massive ; elle a été libre ; elle fut le témoignage de la détermination du Peuple burundais électeurs à vouloir renouveler les institutions du pays en fin de mandat, par la voie des urnes.
3. Dans la Mairie de Bujumbura, malgré quelques cas d'intimidation planifiés dans les quartiers dernièrement objet de perturbations, et qui ont été heureusement déjoués par les agents de l'ordre, les citoyens qui le souhaitaient ont pu voter librement. Grâce à la délocalisation de certains centres de vote, aucun incident n'a été enregistré.

Dans les Provinces de l'intérieur, le comportement des électeurs a surpris plusieurs observateurs tant nationaux qu' internationaux. En effet, vers douze heures, plus de 95% d'électeurs inscrits s'étaient déjà acquitté de leur devoir civique en terminant de voter.

Cela prouve que ceux qui demandaient d'interminables reports des élections prenaient en otage le peuple et le processus électoral burundais.

4. Le Gouvernement du Burundi saisit cette opportunité pour remercier la population, l'Administration territoriale et les Forces de défense et de sécurité en particulier pour leurs actions conjuguées destinées à sécuriser les électeurs, le personnel électoral et les élections sur l'ensemble du territoire national. Il profite en outre de cette occasion pour féliciter et remercier les nombreux observateurs nationaux, régionaux et internationaux qui ont sillonné les collines et les quartiers du Burundi pour suivre le déroulement des élections du 29 juin 2015.

Par ce geste, le Burundi estime que les observateurs électoraux accrédités par la Commission électorale nationale indépendante ont contribué à la consolidation de la démocratie et de la paix dans notre pays.

5. Le Gouvernement du Burundi rappelle cependant que la mission des observateurs électoraux est de rapporter les faits et le déroulement des scrutins, et non de valider ou invalider les élections, cette mission étant réservée aux institutions prévues par la Constitution burundaise

6. Dans ce contexte, le Gouvernement du Burundi exprime d'ores et déjà sa préoccupation quant aux pressions en cours qui seraient exercées sur des observateurs nationaux et internationaux dont ceux de la Mission d'Observation des Nations Unies au Burundi (MENUB) par certaines personnalités et autres acteurs extérieurs qui se sont déjà exprimés contre la tenue de ces élections, et même retiré leurs observateurs, des pressions allant dans le sens d'influencer négativement le rapport d'observation du déroulement du double scrutin du 29 juin 2015.

